



Coordonnées du ou des propriétaires des parcelles (**Les parcelles doivent être libres de tout engagement locatif. Il est impératif que le propriétaire prenne ses dispositions pour résilier les baux en cours avant d'effectuer la demande de rédaction**) :

- Nom, prénom, ou société (si société : représentant) et K bis
- N° SIRET :
- N° TVA :
- Adresse
- Commune.....
- Tél fixe (obligatoire)
- Tél portable (obligatoire si existant)
- Mail (obligatoire si existant)
- RIB du propriétaire (ou usufruitier) des parcelles exclusivement

-Le CVI total de l'exploitation de l'année précédente (sans ce document le dossier ne sera pas traité) Attention, le preneur ne peut pas prendre en bail Safer, une surface supérieure à 40% des surfaces qu'il dispose sur son CVI avant la conclusion du contrat

Coordonnées du preneur :

- Nom, prénom, ou société (si société : représentant) et K bis
- Adresse.....
- Commune.....
- Tél fixe
- Tél portable
- Mail
- N° CVI.....
- N° TVA si le preneur est assujetti.....

- surface en vigne exploitée :

- Communes et liste des parcelles objet de la convention

Pour le remboursement des avances aux cultures :

Calendrier de remboursement (nbre d'échéances, de quand à quand...etc...).....

Rendement de l'AOC(facultatif) :

Prix au tonneau.....

Fiche à retourner à la SAFER avant le 31 juillet, par mail à : s.morvan@saferna.fr

Passée la date du 31 juillet, toute demande sera refusée.